

Agissons pour l'Avenir

Élections Municipales du 27 mars 2022



Avec vous pour Montholon

La liste «Agissons pour l'Avenir» s'engage à agir et communiquer, pour vous et avec vous, afin de dynamiser et développer nos quatre villages :

VOLGRE - VILLIERS SUR THOLON - CHAMPVALLON - AILLANT SUR THOLON

Unie, sérieuse et déterminée, notre équipe sera présente et à votre écoute sur la totalité de notre territoire. Actifs et impliqués, nous nous engageons à administrer la commune de **MONTHOLON** de façon équitable et responsable et à oeuvrer, avec vous, au développement, au dynamisme et à la qualité de vie de chacun.

Tournons notre regard vers l'avenir !

Transparence, Ecoute et Harmonie

C'est par la transparence de nos actions que nous voulons établir un lien de confiance.

C'est de vos attentes que nous orienterons le futur de Montholon.

C'est par une collaboration efficace avec la CCAB que nous avancerons dans nos projets.

Attractivité

- Valorisons nos artisans et producteurs locaux tout en attirant de nouveaux commerçants.
- Créons de nouveaux services et de nouvelles structures favorisant l'échange, notamment intergénérationnel comme la création d'un pôle de rencontres, en partenariat avec nos associations.
- Mettons en lumière et entretenons notre patrimoine.
- Développons nos parcours de randonnées et de santé par la création, entre autres, d'aires de pique-nique.

Proximité

- Favorisons la concertation.
- Adaptions les horaires des services municipaux aux besoins des habitants.
- Oeuvrons pour faire aboutir les projets en cours (piscine, tennis, football, ...)

Sécurité

- Sécurisons nos trottoirs, nos voies de circulation et les points d'accès stratégiques.
- Adaptions nos éclairages aux besoins de nos quartiers.

Finances

- Garantissons une transparence totale des comptes publics.
- Maîtrisons et optimisons les coûts et les subventions.

Un nouvel élan avec une nouvelle équipe !

Votez et agissez pour Montholon

Alors le 27 mars, **AGISSONS TOUS POUR L'AVENIR** de Montholon.

Les bulletins de votes comportent **29** noms ; c'est un scrutin de liste : pour être **valable**, ils ne doivent comporter **ni rature ni ajout** de nom.

En cas d'**absence**, le **27** mars 2022, pensez aux **procurations** !